



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 13 février 2024

Date de convocation : 06/02/2024 Date d'affichage : 06/02/2024 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 16 Nombre de votants : 16 Absents / Excusés : 5	Objet : Renouvellement de la convention avec la filière FFSA Academy	Délibération n° 2024-4 Résultat du vote 16 pour 0 contre 0 abstention
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 13 février à 16h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN
M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON, M. Olivier SASSO, M. Régis VALLIENNE
Mme Isabelle LEROY, M. Didier REVEAU, M. Thierry COZIC, M. Jean-Yves LECOQ
M. François EDOM.

Procurations :

Mme Monique NICOLAS-LIBERGE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN
M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Isabelle LEROY
M. Nordine ARIK donne pouvoir à M. François EDOM

Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, M. Jean Carles GRELIER, M. Chrisophe POT
Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, Mme Carole HEULOT

Secrétaire de séance : M. Gérard GALPIN

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

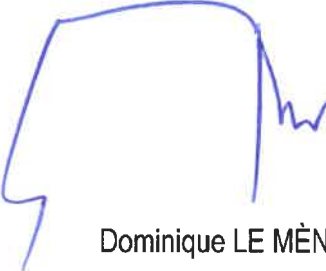
4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FILIÈRE FFSA ACADEMY

Le Comité Syndical,
Vu le rapport de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention pour l'année 2024 avec la FFSA Academy,
- **HABILITE** le Président du Syndicat mixte à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 14 février 2024

Le Président



Dominique LE MÈNER